



DOUBS

Union
syndicale
Solidaires

Pour un syndicalisme combatif au TRESOR

CAP du 2 mai 2006 : Listes d'avancement et tableaux d'aptitude

Après approbation du pv de la dernière CAP, l'élaboration de la liste d'aptitude à l'emploi de contrôleur est mise à l'ordre du jour. M. le Directeur précise, comme il est d'usage, que les promus doivent « dérouler une carrière » (ne pas confondre avec « dérouler en fin de carrière »). Parmi les critères de sélection, l'âge limite (60 ans) disparaît. Il pourrait, pourquoi pas, être porté très bientôt à 65 voire 70 ans ! M. le Directeur fait également remarquer que les agents « prétendants » ne sont pas obligatoirement classés par le chef de Poste/service. Surtout dans les petites structures où ce classement pourrait être source de tension entre les agents ce à quoi nous ajoutons : « Comme la notation-évaluation ? ».

Cette année, avec 7 agents classés, la Direction en propose un de plus qu'en 2005. On devrait donc dépasser, au niveau national, le nombre des 500 promotions. Les désirs de Sarkozy deviennent réalité. Rappelons que le concours interne spécial ne comptait cette année que 34 lauréats. Quel encouragement pour celles et ceux qui sacrifient pas mal de soirées et de week-end pour sa préparation ! Le Président estime néanmoins qu'il est plus aléatoire d'attendre la promotion par LA que par concours. Il n'a pas tort : la part de subjectivité pour noter la copie d'un candidat (anonyme) à un concours est sans conteste moins importante que pour « garnir » copieusement le dossier d'un postulant à la LA.

Parallèlement à l'élaboration de la liste tant attendue (consultable dans Magellan/Ressources humaines) le Directeur dévoile ses talents de pisciculteur en plaçant plusieurs agents dans un vivier, dans l'attente d'une prochaine CAP. Chacun sait que les petits poissons élevés dans un vivier sont mieux nourris que les autres et arrivent plus vite à maturité.

Nous constatons que depuis la CAP de 2005 certains n'ont pas supporté le régime et ont dû regagner (provisoirement ?) le grand bassin. Beaucoup de noms seront cités, avec même des erreurs de la Direction quant à leur âge (normal, puisque ce critère n'a plus de limite !)

Contre les propositions de la Direction : SUD Trésor

Pour : FO et la parité administrative.

A partir de cette année, les CAP locales se voient confier un rôle dont elles se seraient passé volontiers. **Elles doivent désormais constituer les tableaux d'avancement de grade.**

Jusqu'en 2005, les critères de sélections étaient quasiment limpides :

1. Remplir les conditions d'ancienneté : Il fallait compter un certain nombre d'années dans le grade tout en ayant atteint l'échelon minimal requis.
2. Obtenir la note 19 lors des 3 dernières années.

Le classement était ensuite établi par échelon (ordre décroissant), et c'est l'ancienneté de l'agent qui déterminait son rang à l'intérieur d'un même échelon. La tenue des CAP centrales, compétentes en la matière, se déroulait sans grand suspens

Avec la réforme notation-évaluation, les différents classements se trouvent bouleversés, puisque le troisième 19 est remplacé par « l'évolution de la note ». **Ainsi, dans un même échelon, le classement ne s'établit plus sur le critère de l'ancienneté mais sur la note.** Les conséquences de cette sinistre réforme sur l'évolution des carrières éclatent au grand jour.

La meilleure illustration est donnée par le tableau à l'emploi de contrôleur principal.

Lors de la première campagne de notation, les visites de postes organisées par Sud Trésor ont permis de constater que certains notateurs de 1^{er} niveau avaient reçu, de la part de la Direction, des informations très approximatives. Ces lacunes concernaient en particulier les agents situés à l'échelon terminal de leur grade. "Puisqu'ils ne peuvent plus changer d'échelon, pourquoi leur attribuer un +0,02 ou mieux un +0,06 ?"

Voilà donc une catégorie d'agents que l'on écartait d'office du festin

Et que dire des notateurs qui ignoraient que les notes attribuées à ces agents **n'étaient pas contingentées** !

Résultats des courses : des contrôleurs 1ère classe qui méritaient la note d'excellence de +0,06 n'obtiennent que +0,02 ou restent à la note pivot ! **Ils se retrouvent écartés du haut de tableau d'avancement à contrôleur principal, et ce quelle que soit l'ancienneté dans leur échelon** ! Sans compter qu'ils conserveront ce handicap pour les CAP prochaines sauf si l'administration reconnaît cette erreur aux conséquences jusqu'alors insoupçonnées

Pour la campagne en cours, déjà bien avancée, nous ne saurions conseiller aux agents concernés de demander la note maximum, ainsi qu'aux notateurs de faire le geste qui ne leur coûte rien et pour lequel ils n'auront aucun compte à rendre à leur hiérarchie

Vote pour les propositions de l'administration : FO et parité administrative.

Vote contre : Sud Trésor, (tableaux d'avancement à ARP2, ARP1, Contrôleur 1ère classe et Contrôleur principal) déposera la motion suivante :

"Le Syndicat SUD Trésor hostile à tout système de notation est favorable à une évolution linéaire de la carrière de tous les agents.

C'est pourquoi les représentants de SUD Trésor s'opposent aux promotions par liste d'aptitude, système basé sur une appréciation hautement subjective du chef de poste/service. SUD Trésor revendique son remplacement par un examen professionnel.

Dans le cadre de la réforme évaluation-notation, les CAP locales sont amenées, à compter de 2006, à se prononcer sur la constitution des tableaux d'avancement.

La Direction locale propose un classement des agents en prenant, comme premier critère de sélection, les notes des trois dernières années.

Les représentants de SUD Trésor retiennent pour seul critère l'ancienneté des agents.

Pour cette raison, ils voteront contre les propositions faites par la Direction.

Pour les tableaux d'avancement comme pour les listes d'aptitude, nous ne votons pas contre les agents mais contre les critères retenus et la philosophie qu'ils dégagent."

Comme vous pouvez le constater, la réforme donne à l'exercice de notation une signification autrement plus importante que dans le précédent système. Si vous vous estimez lésé, n'hésitez pas à formuler un recours en notation auprès de la CAP compétente. Vous disposez pour cela d'un délai de 2 mois pour vous assurer le soutien des élus SUD Trésor. N'hésitez pas à les contacter :

Emmanuelle NEMOZ (CAP N°1) BRANDT Daniel, BALLOT Noël, SEVAT Daniel et BOHIN Alexis (CAP N°2) ROTH Viviane, GUIGNARD Chantal, TROUILLOT Annie et VERZELLONI Patrick (CAP N°3)

Questions diverses (très rapides par manque de temps)

- Nous avons demandé à la Direction ce qu'elle entendait faire pour pallier les sérieux problèmes que connaît la Trésorerie de Baume-les-Dames (absences répétées pour maladie, demandes multiples de mutation, etc.) Pour M. le Directeur, ce poste comptable joue de malchance et, en attendant que la roue tourne, l'équipe de renfort continuera de soutenir cette trésorerie. Il est bien entendu que Baume-Les-Dames, en gestion conjointe avec Rougemont, mériterait une plus grande stabilité dans les mois à venir. Nous ne doutons pas que la Direction restera vigilante et trouvera d'autre remède que l'utilisation permanente de l'ERD.
- Nous avons ensuite interrogé la Direction sur les suites éventuelles données aux agressions dont furent l'objet des agents du Russey et de Pierrefontaine. Si pour Pierrefontaine, l'administration a déposé une plainte, il n'en est pas de même au Russey où notre collègue fut victime de menace de mort (y compris pour sa famille) de la part d'un contribuable irascible. L'administration n'ayant pas cru bon de porter plainte contre ce sinistre individu, c'est le chef de poste de l'agent agressé qui l'a fait à sa place ! A l'heure où le discours sécuritaire constitue un fond de commerce juteux pour certains hommes politiques, il serait souhaitable que l'Etat, par ses hauts fonctionnaires en exercice dans les contrées les plus retirées, protège celles et ceux qui assurent l'exercice de leur mission, dans des conditions souvent très pénibles.

**RAPPEL : Assemblée générale annuelle de SUD Trésor à Besançon, le jeudi 8 juin.
VENEZ NOMBREUX !**